

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF771

présenté par

M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Brial et M. Castellani

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.